

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

ORIGINAL

CORRIGÉ

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE											MISE AU POINT FISCALE			
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE		SECTION	N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE		CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS			NATURE DE CULTURE	CONTENANCE			
		ha	ca						ha	ca	ha	ca	ca			ca	ca	
AB	28	2	84	AB	254	a	Commune		1	24	124			124				
				AB	255	b	Janel PERRARD		1	60	161	-1		160				
										285		-1		284				
AB	27	6	63	AB	256	c	Commune		4	98	506	-8		498				
				AB	257	d	Janel PERRARD		1	65	168	-3		165				
										674		-11		663				
TOTAL				TOTAL											TOTAL			
ha 9 47				ha 9 47														

Calcul des surfaces d'après fichier informatique

Vérifié et numéroté

A Paliquy

le 28/6/99

l'inspecteur G. MAILIN

[Signature]

TOTAL

La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

BUREAU ANTENNE DU CADASTRE
 39802 POLIGNY CEDEX
 PLACE DU CHAMP DE FOIR
 TEL. 03 83 37 37 31
 911 A JUILLET ET SAISON 101
 GAUL-MERCREDI 101
 911 3927 0000

EXTRAIT CADASTRAL modèle n° 1
 PERSONNES INSCRITES DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE
 N° DE L'EXTRAIT
 99 01488 00

COMMUNE d. Fouloud...
 Section... AB.
 ... Feuille
 Echelle: 1/1000
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Nouvelle situation
 DT 1/DR2
 ORIGINAL
 N° d'ordre du document d'arpentage: 106E
 Tableau d'assemblage: à modifier (1) sans chang (1)

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS
 DÉPARTEMENT JURA 39 COMMUNE MONTRON 364

AB	CONTENUS	AB	CONTENUS
02-84	0000196	01-84	0000196
06-83	0000196	04-98	0000196
06-83	0000196	01-65	0000196

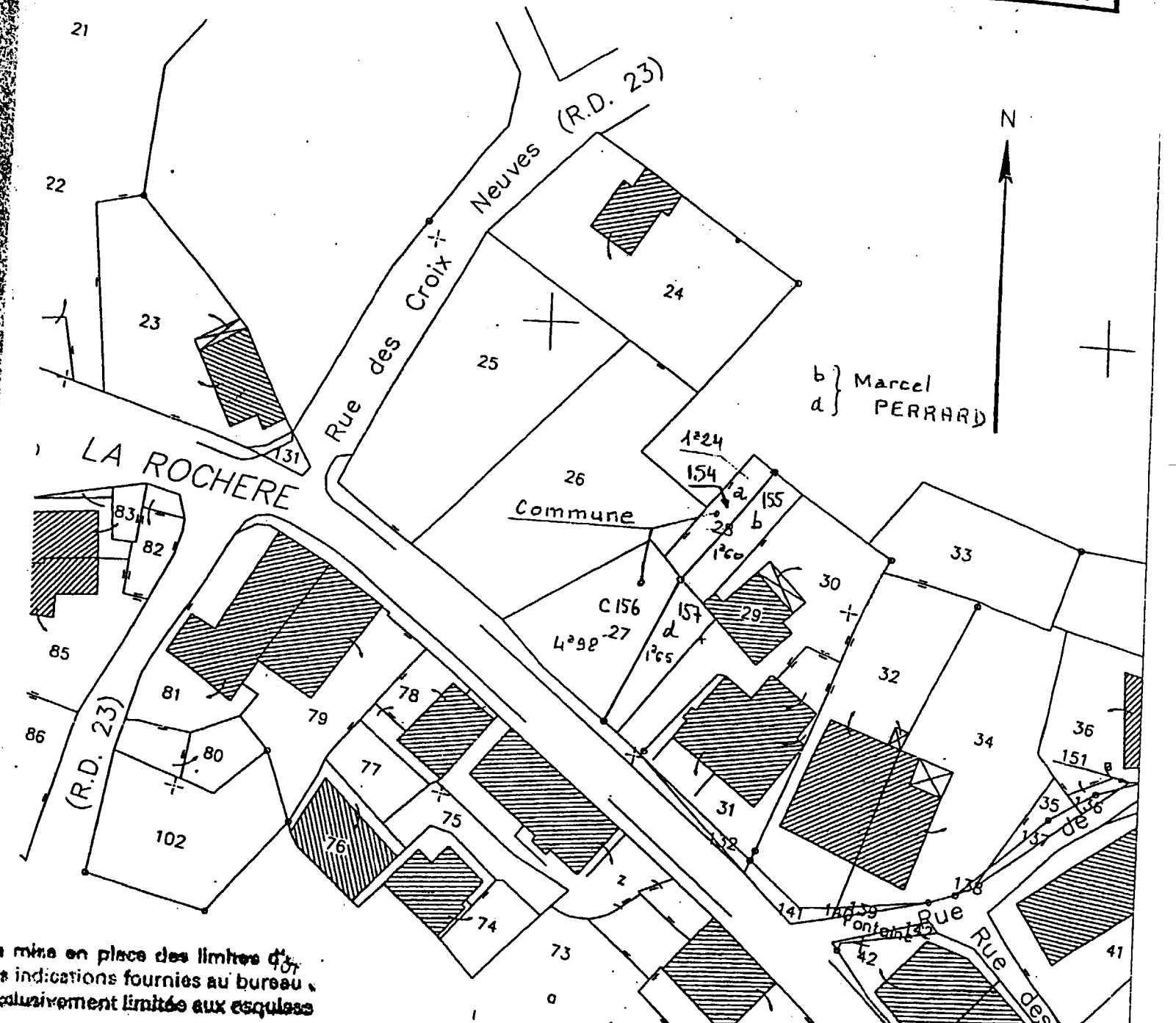
MENTIONS PARTICULIÈRES

CERTIFICATION DE L'EXTRAIT CADASTRAL
 LE CHEF DE CENTRE certifie que le présent extrait est conforme à la documentation cadastrale à la date du 29 06 1999
 POLIGNY

LE RÉDACTEUR DE L'ACTE certifie que le présent extrait est conforme à un extrait de matrice cadastrale (1) un livret cadastral (1) délivré ou mis à jour le et enregistré sous le n° (1) Rayer la mention inutile

PROROGATION DE L'EXTRAIT CADASTRAL
 La validité du présent extrait cadastral est prorogée de trois mois à compter de la date ci-dessous

SIGNATURE DU CHEF DE CENTRE
 M. LE MAIRE
 M. PERRARD
 PAGE N°



EXTRAIT DU PLAN MINUTE ÉTABLI
 - par le Bureau du Cadastre (1),
 - par la personne agréée dans les bureaux du Cadastre (2)
 N° d'ordre au registre de constatation des droits: ...
 Cachet du Service d'origine: SERVICE DU CADASTRE HÔTEL DES IMPÔTS POLIGNY TEL. 03 83 37 12 31 DÉPARTEMENT DU JURA

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés, a été établi A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1), B - en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain (1), C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. Olivier... COLIN... géomètre à Champagnole... (1).
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
 M. le Maire
 M. PERRARD
 Document d'arpentage dressé par M. P. COLIN, Géomètre Expert D.P.L.G. à Champagnole...
 Date: ...
 Signature: [Signature]
 Feuille 4/4